

AVIS PUBLIC

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régional de comté (MRC) d'Antoine-Labelle que le conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 22 février 2022, un règlement portant le numéro 518 abrogeant et remplaçant le règlement 473 et édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC d'Antoine-Labelle.

Le règlement numéro 518 est disponible pour consultation auprès du secrétariat de chacune des municipalités membres de la MRC d'Antoine-Labelle, au bureau administratif de la MRC, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier, ainsi que sur le site web de la MRC, au www.mrcal.ca.

Le règlement numéro 518 entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Mont-Laurier ce 13^e jour de mars 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Me Mylène Mayer